



Région Pays-de-la-Loire : une enveloppe de 600 000 euros pour soutenir les associations de jeunesse et d'éducation populaire

La région Pays-de-la-Loire consacrerait en 2009 une enveloppe de 600 000 euros pour soutenir le fonctionnement et les actions des associations de jeunesse et d'éducation populaire. C'est ce qui a été décidé dans un protocole d'accord signé jeudi 9 juillet 2009 entre le conseil régional des Pays-de-la-Loire et le Crajep (Comité régional des associations de jeunesse et d'éducation populaire), servant de cadre à l'ensemble des conventions passées avec les mouvements de jeunesse et d'éducation populaire.

Ce protocole affirme les valeurs partagées entre la région et le Crajep : « la promotion de la citoyenneté et de l'action collective, la construction d'une société où rayonnent savoirs et savoir-faire, le vivre-ensemble et la lutte contre les discriminations, l'animation de l'éducation populaire sur le territoire régional, l'ouverture des citoyens vers l'extérieur de leur territoire, la concertation comme méthode partenariale ».

L'aide est contractualisée au travers d'un conventionnement triennal, sur la période 2009-2011. Les fédérations et associations bénéficient également de 93 emplois tremplins « solidaires » (AEF n°57168) à destination de ces fédérations. Le conseil régional des Pays-de-la-Loire soutient les fédérations et mouvements d'éducation populaire à travers des conventions depuis 2005.